



**DEVENEZ
RÉSERVISTE
OPÉRATIONNEL
AU 1^{ER} REG
(Laudun - 30)**





QU'EST CE QU'UN RÉSERVISTE OPERATIONNEL ?

Les réservistes opérationnels sont des citoyens français volontaires, issus de la société civile, avec ou sans expérience militaire, qui choisissent de s'investir dans des missions de sécurité intérieure aux côtés des forces de sécurité françaises, en consacrant quelques jours / quelques semaines par an à la défense de la France et de ses intérêts sur le sol national.

Les réservistes opérationnels peuvent exercer dans tous les corps d'armée, ainsi que dans la gendarmerie et la police.

Les réservistes opérationnels sont des militaires à temps partiel.

La réserve opérationnelle de l'Armée de Terre est une composante de la Garde Nationale créée en 2016 par le Président de la République.

Nota : Il n'y a pas de personnel féminin dans les unités de combat de la Légion étrangère.

MIEUX CONNAITRE LE 1ER REG

Le 1er Régiment étranger de génie est composé de 950 hommes (cadres, légionnaires, réservistes) et une dizaine de civils (personnels civils de la défense).

Il comporte :

- 5 compagnies de combat,
- 1 compagnie de soutien logistique,
- 1 compagnie de réserve,
- 1 état-major (commandement).

Régiment créé en 1984, le 1er REG est installé sur la commune de Laudun l'Ardoise depuis sa création.

Il est spécialisé dans les domaines du « génie » :

- déminage et dépollution de zones ;
- ouverture d'itinéraire, franchissements ;
- travaux d'infrastructure et organisation du terrain ;
- manœuvres amphibies ;
- combats en zone urbaine.



QUI SONT LES RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS ?



60%

sont des civils (actifs, étudiants, artisans, professions libérales, demandeurs d'emploi, retraités...) qui choisissent de consacrer quelques jours ou quelques semaines par an à la Défense de la France.



40%

sont des anciens militaires, policiers ou légionnaires.



QUELLES SONT LEURS MISSIONS ?

- ① Apporter un renfort temporaire aux forces armées pour la protection du territoire national, en particulier sur les missions suivantes :
 - **Sentinelle** : lutte contre le terrorisme,
 - **Héphaïstos** : lutte contre les feux de forêts, en soutien à la Sécurité civile et aux pompiers,
 - **Cuirasse** : protection de sites militaires ;
- ② Secourir des populations sinistrées lors de catastrophes naturelles, accidentelles ou provoquées.



QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR INTÉGRER LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE ?

- Être volontaire.
- Être de **nationalité française**.
- Être un **homme**, idéalement entre 17* et 40 ans.
- Être en règle au regard des obligations du service national (JAPD ou JDC).
- Ne pas avoir été condamné à la perte de ses droits civiques ou à l'interdiction d'exercer un emploi public, ni à une peine criminelle.
- Posséder l'ensemble des aptitudes requises et notamment physiques (être en bonne santé, être sportif, ça aide !).

* 17 ans et 3 mois précisément.



POURQUOI DEVENIR RÉSERVISTE AU 1ER REG ?

Chaque homme a sa propre motivation pour intégrer la réserve, mais les plus fréquentes sont :

- Par patriotisme, parce que vous avez envie de faire quelque chose pour votre pays.
- Pour être formé sur des disciplines telles que le secourisme, les sports de combat, le tir... et faire du sport.
- Parce que vous avez envie de changer votre quotidien, de découvrir un nouvel environnement, un autre métier.
- Pour « voir du pays » ou pour «changer d'air».
- Pour le prestige de la Légion Etrangère / pour découvrir et intégrer la «famille» Légion Etrangère.

LA 5^{EME} COMPAGNIE

Au 1^{er} Régiment étranger de génie, les réservistes opérationnels sont accueillis au sein de la 5^{ème} compagnie de réserve.

Créée en 2002, la 5^{ème} compagnie, forte actuellement de 90 réservistes officiers, sous-officiers et militaires du rang, a pour vocation de renforcer le régiment pour l'accomplissement de son contrat opérationnel.

Elle participe activement à toutes les opérations intérieures de protection du territoire national.



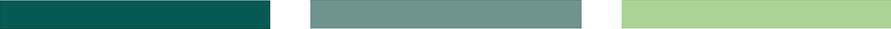


CE QUE NOUS PROPOSONS

- Acquérir les savoir-faire et savoir-être de l'armée de terre grâce à une formation pointue :
 - Tir au fusil FAMAS et au pistolet automatique.
 - Tactiques de combat.
 - Apprentissage de savoirs rares (génie, explosifs, risques nucléaires et bactériologiques...).
 - Secourisme (PSC 1) et secourisme au combat.
 - Sport : course, marche, sports collectifs, sports de combat (TIOR)...
 - Vie en collectivité et en extérieur : bivouac, campements, combats de nuit...
- > dans l'objectif de vous préparer à participer aux missions de défense du territoire.

- Participer à la vie du régiment, avec les légionnaires :
 - Cérémonies et commémorations.
 - Festivités et activité de cohésion régimentaire.
 - Challenges sportifs.

- Faire partie de la communauté du 1er REG :
 - Accès à des informations sur la défense
 - Accès aux actions sociales du régiment et de l'armée de terre.



CE QUE NOUS PROPOSONS

Une rémunération attractive (la solde d'un militaire du rang est d'environ **45€ net/jour**, plus des primes de terrain, pour les activités hors garnison).

Ces sommes sont **non imposables**.

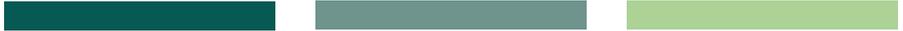
Cette rémunération évolue avec votre ancienneté, votre grade et votre situation de famille.

Des incitations financières de fidélité

(soumises à conditions*) :

- Prime de 250€ pour 37 jours d'activités par an de réserve pour 5 ans d'engagement.
- Allocation d'études de 100€ par mois x 12 mois pour les étudiants de moins de 25 ans.
- Participation au financement du permis B à hauteur de 1000€ pour les moins de 25 ans.

*Plus d'infos auprès du bureau réserve.



COMMENT S'ENGAGER ?



Inscription obligatoire via le site

www.etrereserviste.fr

Cette inscription se fait en plusieurs étapes.

A la fin de l'étape 1, bien sélectionner « 1er REG » sur la carte (à côté d'Avignon) ou dans la liste proposée.

Plusieurs documents vous seront demandés au cours de cette inscription.

Préparez-les à l'avance pour gagner du temps :

- Copie recto verso de votre carte d'identité
- Acte de naissance de moins de 3 mois (avec filiation complète)
- Copie du livret de famille (si vous êtes marié et/ou que vous avez des enfants)
- Attestation JAPD/JDC
- Copie éventuelle de vos diplômes civils
- Autorisation parentale pour les mineurs*
- Certificat médical d'aptitude*
- CV et lettre de motivation
- Etat signalétique des services pour les anciens militaires.

* Des documents types vous seront fournis à l'étape 2 de l'inscription



Parcours d'engagement :

Sur le portail www.etrereserviste.fr, le candidat répond à 3 questionnaires. Il formule une candidature pour une armée et une unité.

Si vous voulez vous engager au 1^{er} REG, sélectionnez « 1^{er} Régiment étranger de génie, Laudun » (sur la carte, vous nous trouverez près d'Avignon).

Le candidat est appelé dans les 4 jours qui suivent par un central d'appel de la garde nationale dédié.

Attention : l'appel se fait sous numéro masqué et l'absence de réponse au bout de trois appels vous repositionnera en début de processus, que vous aurez à reprendre.

Si sa candidature est validée, il doit passer une visite médicale de non contre-indication auprès de son médecin traitant, et déposer l'attestation délivrée par le médecin sur son espace personnel sur le portail internet.

Le candidat est ensuite contacté par l'unité qu'il a sélectionnée pour un entretien d'évaluation.

Le candidat s'inscrit pour une PMR (préparation militaire du réserviste) au cours de laquelle il passera une visite médicale d'aptitude à l'engagement.

A l'issue de la PMR, il signe son ESR (Engagement de Servir la Réserve) initial.



VOTRE FORMATION



La formation de base du réserviste est décomposée en deux périodes :

1- La Préparation Militaire Réserve (PMR) :

Elle dure 11 jours.

Elle permet d'évaluer la motivation et les aptitudes des candidats.

Elle forme aux fondamentaux du métier de militaire et de réserviste :

- Apprentissage des basiques la vie militaire (marche au pas, habillement, discipline, traditions Légion...).
- Cours sur les risques nucléaire, bactériologique et chimique, la topographie, le génie, les transmissions, le secourisme, les tactiques de combat...
- Initiation au tir au fusil.
- Marches, bivouac en extérieur, exercice de combat, aptitude physique.

Vous passerez le PSC1 (secourisme de 1er niveau), diplôme que vous pourrez valoriser dans le civil ensuite.

Vous êtes nourri et logé par le régiment.

L'utilisation du portable sera interdite en journée.

Pour votre formation, vous devrez vous présenter rasé de près et cheveux courts.

A l'issue de cette période :

- Vous obtiendrez* l'attestation de préparation militaire réserve et pourrez continuer la formation,
- Vous signerez votre premier ESR (Engagement de Servir la Réserve),
- Vous deviendrez alors réserviste opérationnel,
- Vous obtiendrez votre béret vert.



*Il n'y a aucune garantie quant à l'obtention de cette attestation. Durant votre PMR, vous serez jugé sur vos capacités et votre attitude. A la fin de la période, vous saurez si vous êtes retenu (ou pas) pour poursuivre la formation.

Bon à savoir :

Cette première période n'est pas rémunérée.



2- La Formation Complémentaire Réserve (FCR) :

Elle dure 3 jours.

Elle est précédée par la signature de votre ESR et par une visite médicale d'aptitude.

Elle est centrée sur le tir au Famas et permet d'obtenir les modules nécessaires aux missions du réserviste (pour Sentinelle en particulier).

Elle donne lieu à la remise d'un diplôme, le « certificat pratique réserve proterre ».

Vous êtes nourri et logé par le régiment.

A partir de cette 2nde étape, vous êtes considéré comme un réserviste, **vous êtes donc rémunéré.**



VOTRE ENGAGEMENT



Lorsque vous signez votre ESR, vous vous engagez à consacrer du temps à vos périodes de réserve.

Pour mener correctement les missions qui nous sont confiées, nous souhaitons recruter des réservistes qui peuvent se libérer au moins **une vingtaine de jours par an** (idéalement entre 30 et 40).

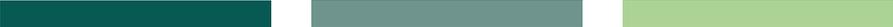
Nota : Un planning est établi sur l'année civile, vous pouvez donc facilement prévoir vos périodes de réserve à l'avance (prévenir votre employeur, organiser votre vie familiale...).

Lorsque c'est possible, les étudiants sont convoqués en priorité sur les vacances scolaires.

Certaines missions non programmées peuvent vous être proposées ; en ce cas, vous êtes prévenu en général un mois à l'avance.

Bon à savoir :

Votre ESR initial de 3 ans vous permet de faire 60 jours de réserve par an, mais si vous êtes très disponible et volontaire, cette durée peut être portée jusqu'à 150 jours par an.



Pour les salariés :

La loi oblige votre employeur à vous libérer 8 jours* par an (comptabilisé sur votre temps de travail donc payés) ; au delà, vous devrez obtenir son autorisation pour prendre sur vos congés / RTT ou demander des congés sans solde.

Des incitations fiscales (et autres) existent afin que les employeurs laissent partir les réservistes plus facilement ; nous contacter en ce cas, nous vous donnerons toutes les informations nécessaires.

**La loi relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 porte la durée de l'autorisation d'absence à 8 jours. Avec une dérogation pour les entreprises de moins de 250 salariés : l'employeur peut décider de limiter l'autorisation d'absence à 5 jours « afin de conserver le bon fonctionnement de l'entreprise » (c. trav. art. L. 3142-89 modifié).*

Pour les demandeurs d'emploi indemnisés :

Vos périodes de réserve doivent être déclarées à Pôle Emploi chaque mois, en actualisant votre situation et en remettant vos bulletins de solde.

Attention, la non-délivrance des justificatifs des périodes de réserve à Pôle Emploi peut entraîner la cessation des paiements, voire une demande de remboursement.

1er Régiment étranger de génie

Suivez-nous sur :

 @1erREG

 @CDC1REG



Pour toute question, contactez-nous !

1reg.charge-reserviste.fct@intradef.gouv.fr

04.66.50.75.40 ou 06.47.83.44.90
